

 OBJECTIF7

ÉTUDES TERTIAIRE

Harmonisez vos bureaux, maîtrisez l'énergie pour plus de confort, et travaillez sereinement !



NOS SERVICES :

- Décret Tertiaire
- Décret BACS
- Décret QAI

RETROUVEZ-NOUS



www.objectif7.fr



RGE
OPQIBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
Efficacité énergétique ENR



UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE



RENDEZ-VOUS TECHNIQUE	AUDIT ÉNERGÉTIQUE	DÉCRET	RÉSULTATS	SUIVI
Durant ce rendez-vous nous analysons avec vous vos besoins, votre mode de vie, votre capacité de financement et les éventuelles pistes à approfondir.	Nous réalisons un audit énergétique afin d'établir un état des lieux de votre consommation et de vos habitudes.	Nous menons une étude spécifique à vos obligations, en parallèle de l'audit, adaptée à votre projet avec l'étude et la planification réglementaire.	Nous vous présentons les résultats techniques et financiers avec remise du plan d'action.	Pour la suite des travaux, nous vous proposons de vous accompagner dans la réalisation, la planification et le choix des partenaires grâce à notre expertise et notre réseau de professionnels.

A SAVOIR !

POURQUOI ?

Optimisez vos bâtiments pour plus de confort écologique avec un audit énergétique. Comprenez son comportement énergétique pour mieux consommer et offrir un cadre de travail serein à vos collaborateurs.



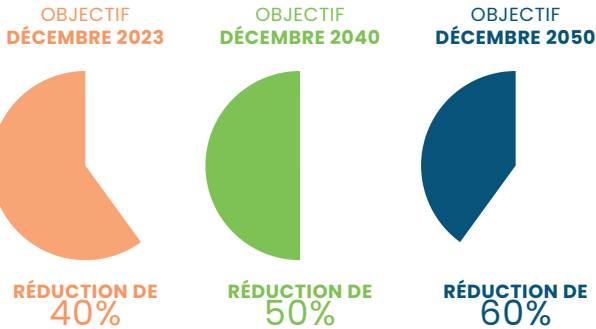
QUI EST CONCERNÉ PAR LE DÉCRET TERTIAIRE ?

Le décret tertiaire concerne les propriétaires et les occupants de bâtiments à usage tertiaire, tels que les bureaux, les commerces, les hôtels, les établissements d'enseignement, etc...



ATTENTION

Le décret BACS et le décret tertiaire sont complémentaires et vont de pair dans la régulation des performances énergétiques des bâtiments.



+33 6 89 28 21 09

80 rue Charles Duchesne
Aix- en Provence

objectif7@objectif7.fr